

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

SAS HOTEL METROPOLE LE BERLUGAN

15 BOULEVARD DU MARÉCHAL LECLERC 06310 BEAULIEU-SUR-MER

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Octobre 2018

Annexe n°7 à la demande

Note technique définissant les points de rejets pluviaux du projet en mer

DEMANDEUR :

SAS LE METROPOLE

REHABILITATION DE L'HOTEL METROPOLE LE BERLUGAN

Note technique définissant les points de rejets pluviaux du projet en mer



LIEU :

**Commune de Beaulieu-sur-Mer
15, Boulevard du Maréchal Leclerc**

eau & perspectives
géologie hydrogéologie hydrologie hydraulique

DOSSIER N°224/17

Indice	Date d'édition	Etude et Rédaction	Vérification
a	18 Décembre 2017	D. HÉRAULT	P. CHAMPAGNE
b	16 Avril 2018	D. HÉRAULT	
c	11 Juin 2018	D. HÉRAULT	
d	11 octobre 2018	D. HÉRAULT	P. CHAMPAGNE



E.U.R.L. EAU ET PERSPECTIVES

Siège social : 540 Chemin de la Plaine 06250 MOUGINS

Tél. : 04.92.28.20.32. - Fax : 04.92.92.10.56. - e-mail : contact@eauetperspectives.fr

S.A.R.L. au capital de 8.000 Euros - R.C.S. CANNES 409 415 114 - APE 7112B - SIRET : 409 415 114 00043

SOMMAIRE

TEXTE :

1. AVANT PROPOS	2
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE	2
3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	2
4. HYDROCLIMATOLOGIE	6
5. HYDROLOGIE	7
6. HYDRAULIQUE	10
7. ENTRETIEN DES OUVRAGES.....	11

FIGURES :

Figure 1 : Situation géographique	3
Figure 2 : Extrait cadastral	4
Figure 3 : Contexte environnementale	5
Figure 4 : Plan de masse – Réseau pluvial et autres ouvrages hydrauliques.....	12
Figure 5 : Coupe de principe d'un bassin de dépollution enterré muni d'une cloison siphonide.....	12

TABLEAUX :

Tableau 1 : Répartition des surfaces dans les bassins versants BV Sud et BV Nord à l'état projeté.	7
Tableau 2 : Caractéristiques et débits de pointe issus du bassin versant BV Sud à l'état projeté	9
Tableau 3 : Caractéristiques et débits de pointe issus du bassin versant BV Nord à l'état projeté	9

ANNEXE :

ANNEXE 1 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000

1. AVANT PROPOS

La propriété de l'hôtel « Métropole Berlugan » est située sur la commune de Beaulieu sur Mer, entre l'Avenue Maréchal Leclerc et la mer.

Dans le cadre de la réhabilitation de cet établissement, la problématique liée aux eaux pluviales porte sur leur quantification et sur les modalités techniques et réglementaires de rejet dans le milieu marin (le Domaine Public Maritime ou DPM).

La SAS METROPOLE a missionné la société Eau et Perspectives afin que nous réalisions les études hydrologiques et hydrauliques sur le site de l'Hôtel Métropole « Le Berlugan » concernant la gestion des eaux pluviales de la propriété et leur rejet dans le milieu marin.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La propriété est située à l'Est du boulevard du Maréchal Leclerc sur la commune de Beaulieu-sur-Mer (voir figure n°1).

Le terrain étudié, cadastré en section AH sous les numéros 87, 114 à 119, 124 et 290, présente une superficie de 7.772 m² (hors domaine public maritime ; voir la figure 2).

Le terrain présente une pente générale d'environ 6% orientée vers le Sud-Est et la mer.

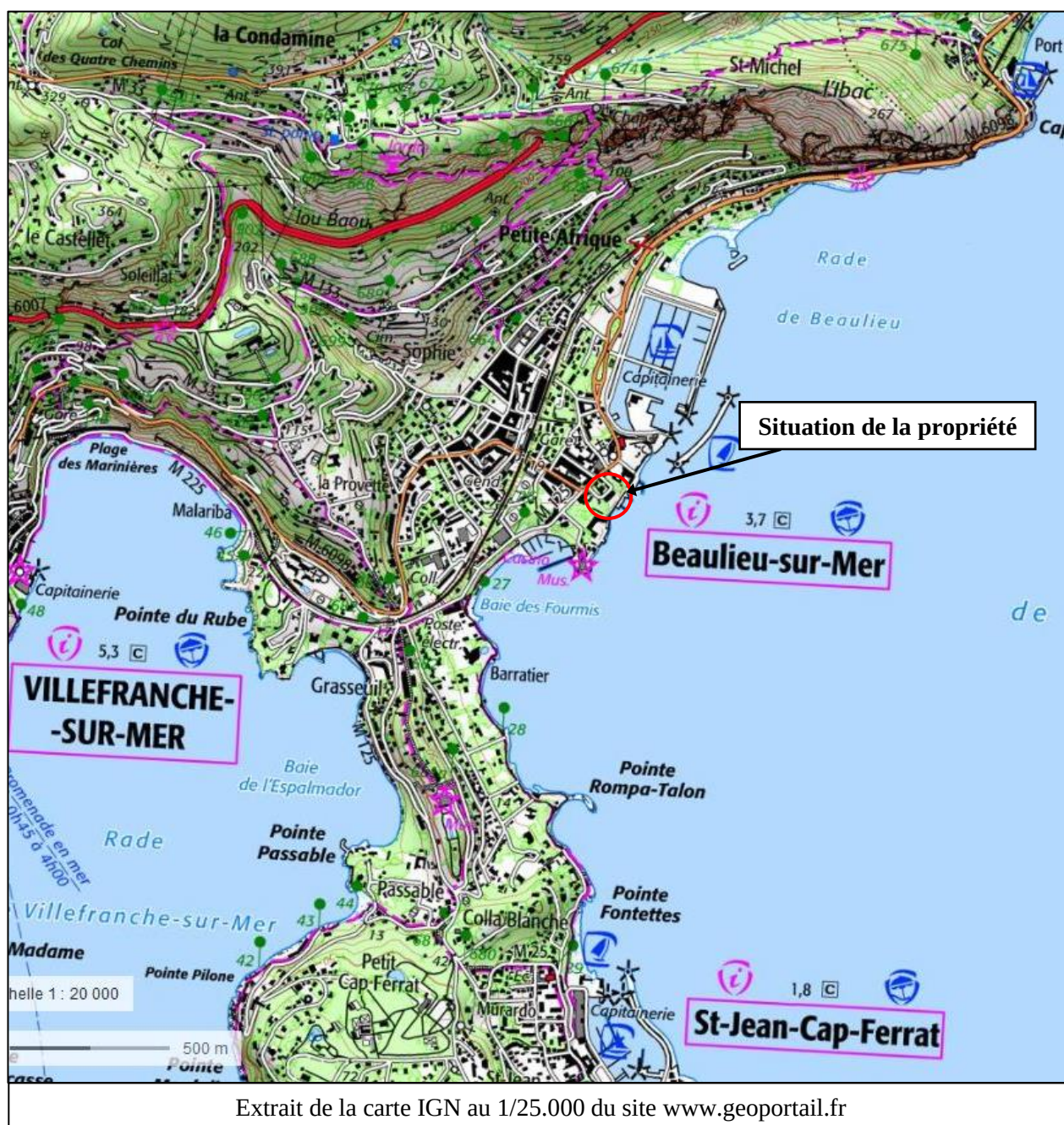
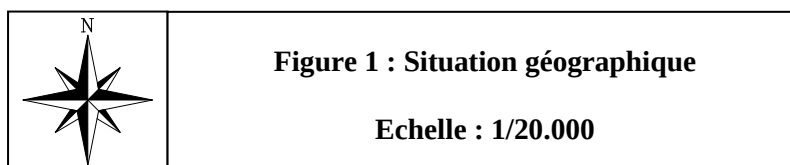
3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

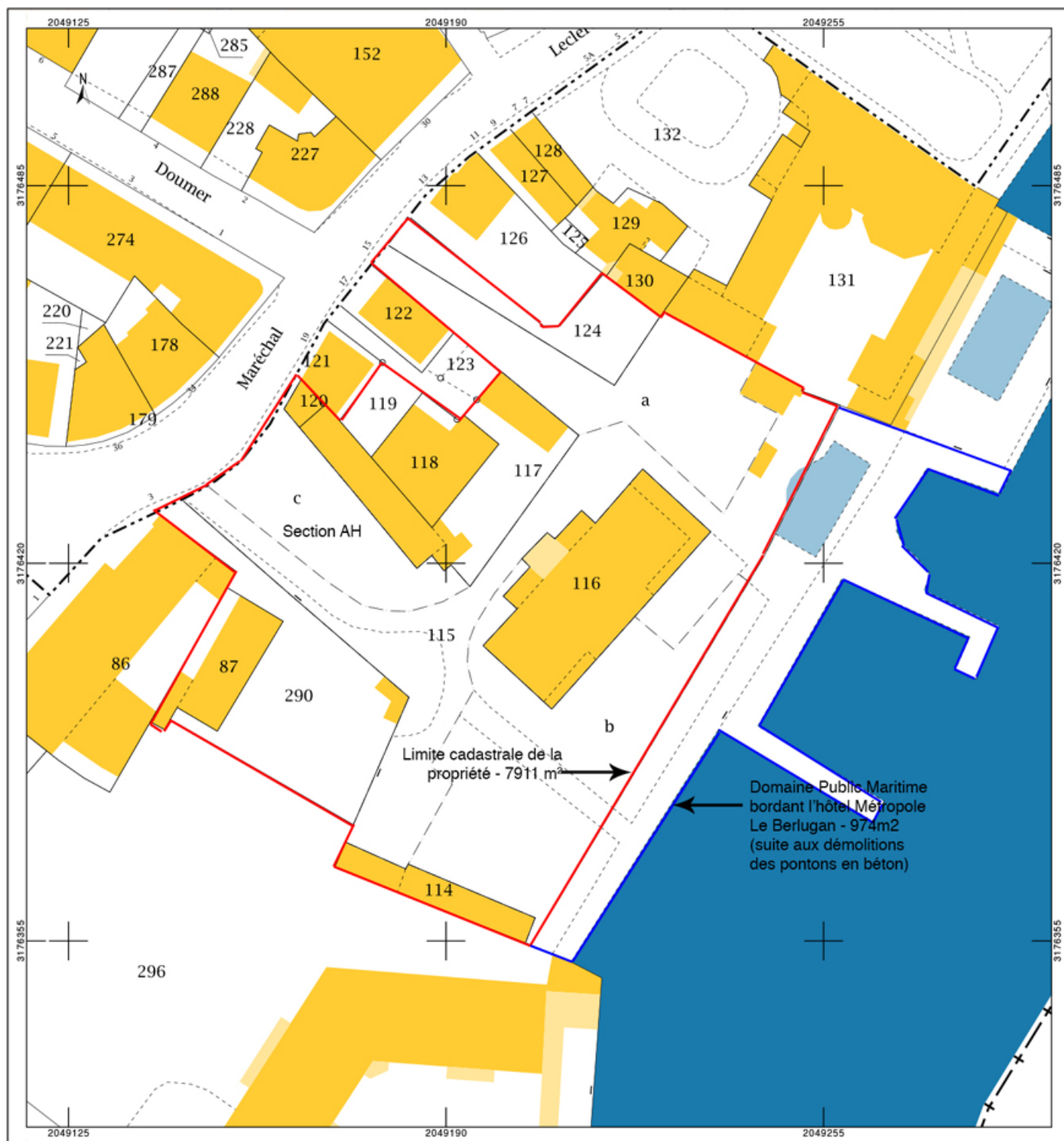
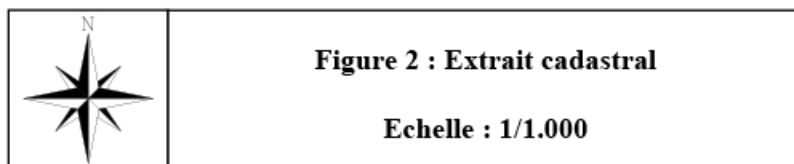
Le terrain de l'Hôtel Métropole Le Berlugan se situe en limite extérieure de la zone Natura 2000 « Cap Ferrat » dont le code de référence est FR9301996.

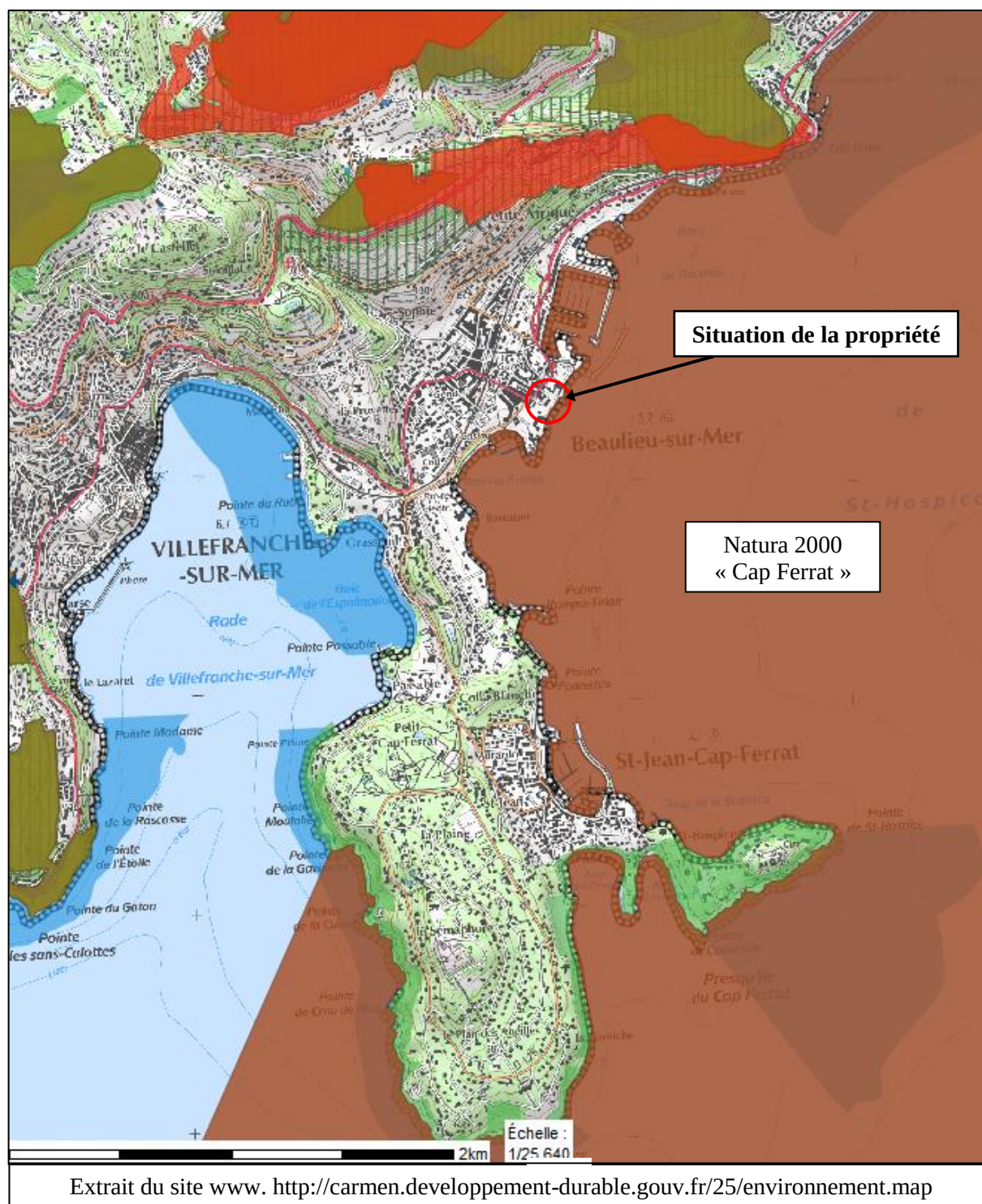
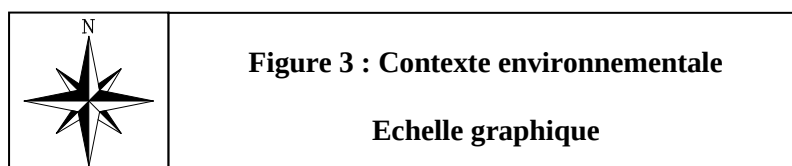
Cette Zone Spéciale de Conservation présente une superficie de 8.959 hectares.

La situation du site étudié vis-à-vis du Natura 2000 « Cap Ferrat » est présenté sur la figure 3.

Un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 est fourni en annexe 1 et comporte des photographies du domaine public maritime concerné par l'opération.







4. HYDROCLIMATOLOGIE

Les précipitations se caractérisent par une relation reliant les paramètres suivants : hauteur précipitée durant l'averse, durée de l'averse, fréquence de l'averse. Ces paramètres sont reportés sur des courbes hauteur/durée/fréquence.

A fréquence d'apparition fixée, la précipitation qui donnera lieu au plus fort débit à l'exutoire du bassin versant sera celle dont la durée sera proche du temps de concentration de ce bassin versant. Le temps de concentration correspond au temps que mettra le ruissellement pour aboutir à l'exutoire du bassin versant depuis le point qui en est le plus éloigné.

Les traitements statistiques ont été effectués notamment sur les données pluviographiques de la station de NICE Aéroport pour la période 1966-2012.

Les intensités précipitées peuvent être abordées selon une autre approche afin de disposer de valeurs comprises entre les pas de temps définis ci-dessus. La formule de Montana exprime pour une période de retour donnée, la relation reliant l'intensité des précipitations au pas de temps d'enregistrement des données pluviométriques :

$$h = a.t^{1-b}$$

h = hauteur précipitée correspondant au pas de temps (mm)

t = pas de temps en minutes.

Dans cette formulation en hauteur d'eau de la formule de Montana, les coefficients a et b pour des temps de concentration de 6 à 60 mn sont les suivants (Nice-Aéroport 1966-2012) :

- pour une précipitation décennale : a = 5,417 et b = 0,449
- pour une précipitation centennale : a = 7,184 et b = 0,417

Ces valeurs seront utilisées dans les calages hydrologiques effectués selon la méthode rationnelle.

5. HYDROLOGIE

Les bassins versants sont caractérisés d'un point de vue hydrologique par leurs superficies naturelles et imperméabilisées et leurs coefficients de ruissellement respectifs ainsi que par leur temps de concentration.

Superficies des bassins versants étudiés à l'état projeté

Les superficies à l'état actuel des bassins versants BV1 et BV2 sont détaillées dans le tableau 2 :

	BV Sud	BV Nord
Surfaces minéralisées	1.044 m ²	4.011 m ²
Surfaces naturelles	1.396 m ²	2.369 m ²
Total	2.440 m ²	6.380 m ²

Tableau 1 : Répartition des surfaces dans les bassins versants BV Sud et BV Nord à l'état projeté.

Coefficient de ruissellement

Le coefficient de ruissellement décennal du terrain naturel est tabulé dans le Guide Technique de l'Assainissement Routier (G.T.A.R.) de 2006, selon les paramètres suivants :

- Sol calcaire à faible recouvrement limono-argileux.
- Pente moyenne des espaces verts inférieure à 5%.
- Couverture végétale : espaces verts aménagés perméables.

Le coefficient de ruissellement instantané décennal du terrain naturel est tabulé dans le G.T.A.R. à $C_{10 \text{ nat}} = 0,30$.

La valeur du coefficient de ruissellement naturel croît avec l'intensité de la précipitation pour les périodes de retour supérieures à $T = 10$ ans.

La variabilité du coefficient de ruissellement naturel est fonction de la rétention initiale P_0 du bassin versant.

Pour $C_{10 \text{ nat}} < 0,80$, on a : $P_0 = \left(1 - \frac{C_{10 \text{ nat}}}{0,8}\right) \times P_{10}$

et

$$C_{T \text{ nat}} = 0,8 \times \left(1 - \frac{P_0}{P_T}\right)$$

avec :

P_0 = Rétention initiale (mm)

P_{10} = Hauteur de la pluie journalière décennale (mm)

P_T = Hauteur de la pluie journalière de période de retour T (mm)

Le coefficient de ruissellement des surfaces imperméabilisées est constant : $C_{\text{imp}} = 1$.

Ainsi, le coefficient de ruissellement global de l'ensemble du bassin versant pour une période de retour T est calculé au prorata des surfaces naturelles (S_{nat}) et des surfaces imperméabilisées (S_{imp}) :

$$C_T = \frac{(C_{T\ nat} \times S_{nat}) + (C_{imp} \times S_{imp})}{S_{total}}$$

Temps de concentration

Le temps de concentration du bassin versant face à une précipitation décennale est approché au travers de la vitesse d'écoulement des ruissellements comme décrit dans le G.T.A.R. de 2006 :

$$t_{c\ 10} = \frac{1}{60} \sum_j \frac{L_j}{V_j}$$

avec : $t_{c\ 10}$ = temps de concentration pour la période de retour décennale (minutes).

L_j = longueur d'écoulement (en m) sur un tronçon où la vitesse d'écoulement est V_j (cheminement de pente constante).

Les valeurs de temps de concentration sont inférieures à 6 mn et sont portées à **6 mn** afin de rester dans la fourchette de calage des données statistiques de Météo France.

Pour des périodes de retour supérieures à décennale, la valeur du temps de concentration est adaptée par :

$$t_{c(T)} = t_{c10} \left(\frac{P_{(T)} - P_0}{P_{10} - P_0} \right)^{-0,23}$$

Avec t_{c10} = Temps de concentration pour la période de retour décennale

$t_{c(T)}$ = Temps de concentration pour la période de retour correspondante au calcul et supérieure à décennale

$P_{(T)}$ = Pluie journalière de période de retour T, en mm

P_0 = Rétention initiale, en mm

Calcul du débit de pointe de période de retour $T \geq 10$ ans :

Le débit de pointe est défini au travers de la méthode rationnelle et répond à la formulation suivante :

$$Q_T = C_T \times I_T \times A$$

Avec :

Q_T : Débit de période de retour T (m^3/s)

C_T : Coefficient de ruissellement global du bassin versant.

I_T : Intensité pluviométrique de période de retour T pour le temps de concentration $t_{c(T)}$ (m/s).

A : Superficie du bassin versant (m^2).

Les caractéristiques et les débits de pointe issus des bassins versants BV Sud et BV Nord à l'état projeté sont reportés respectivement dans les tableaux 2 et 3.

BASSIN VERSANT BV Sud – ETAT PROJETE						
Station de Nice (06) - Période : 1966 - 2012						
	P ₀ (mm)	C _{10 nat}	C _{imp}	S _{tot} (m ²)	S _{imp} (m ²)	S _{nat} (m ²)
	72,9	0,30	1	2 440	1 044	1 396
T	P _{24h} (mm)	C _{T nat}	C _T	t _{c(T)} (min)	I _T (m/s)	Q _T (L/s)
10 ans	116,7	0,30	0,60	6,0	4,04.10 ⁻⁵	59
20 ans	133,1	0,36	0,63	6,0	4,54.10 ⁻⁵	70
30 ans	143,2	0,39	0,65	6,0	4,83.10 ⁻⁵	77
50 ans	156,5	0,43	0,67	6,0	5,18.10 ⁻⁵	85
100 ans	175,5	0,47	0,70	6,0	5,67.10 ⁻⁵	96

Tableau 2 : Caractéristiques et débits de pointe issus du bassin versant BV Sud à l'état projeté

BASSIN VERSANT BV Nord – ETAT PROJETE						
Station de Nice (06) - Période : 1966 - 2012						
	P ₀ (mm)	C _{10 nat}	C _{imp}	S _{tot} (m ²)	S _{imp} (m ²)	S _{nat} (m ²)
	72,9	0,30	1	6 380	4 011	2 369
T	P _{24h} (mm)	C _{T nat}	C _T	t _{c(T)} (min)	I _T (m/s)	Q _T (L/s)
10 ans	116,7	0,30	0,74	6,0	4,04.10 ⁻⁵	191
20 ans	133,1	0,36	0,76	6,0	4,54.10 ⁻⁵	221
30 ans	143,2	0,39	0,77	6,0	4,83.10 ⁻⁵	239
50 ans	156,5	0,43	0,79	6,0	5,18.10 ⁻⁵	260
100 ans	175,5	0,47	0,80	6,0	5,67.10 ⁻⁵	290

Tableau 3 : Caractéristiques et débits de pointe issus du bassin versant BV Nord à l'état projeté

Les rejets en mer des deux exutoires pluviaux du Berlugan présenteront un débit total de plus de 30 m³/h, soit plus de 8 L/s pour un évènement décennal.

Le tableau des seuils annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement indique au point 19 que les « rejets en mer » de plus de 30 m³/h nécessitent la transmission par le pétitionnaire du document CERFA n° 14734 à la DREAL.

Les débits de pointe pluviaux décennaux et centennaux générés par la propriété de l'hôtel Métropole Le Berlugan seront respectivement de 250 L/s et de 386 L/s, ce qui conduira à entreprendre cette procédure réglementaire.

6. HYDRAULIQUE

Les débits pluviaux issus de la propriété de la SAS LE METROPOLE seront envoyés directement à la mer sans régulation, le terrain donnant sur le littoral.

A l'état actuel, deux sites ont été identifiés comme point de sortie des eaux pluviales au droit du mur de soutènement donnant sur le DPM. Un busage unique au nord et trois busages superposés au sud. Seul un de ces trois busages présente un linéaire de plusieurs mètres (voir les photographies fournies en annexe 1).

Les réseaux pluviaux internes au projet seront divisés en deux secteurs donnant respectivement sur un collecteur Ø 300 mm au Sud (1% de pente minimum) et sur un collecteur Ø 400 mm au Nord (1,5% de pente minimum).

Ces collecteurs pluviaux, en PVC ou équivalent, permettront le transit des débits centennaux issus respectivement de BV Sud et BV Nord.

Ils aboutiront au Domaine Public Maritime (DPM) en pied du mur de soutènement de la propriété de la SAS LE METROPOLE. L'extrémité du réseau pluvial au Nord se terminera sous le futur cheminement piéton (voir la figure 4) et celle du réseau pluvial au Sud se situera en pied de mur.

Par ailleurs, le projet comportera une voie d'accès en surface pour les véhicules desservant le parking souterrain.

En matière de pollution des eaux de ruissellement, les écoulements issus du lessivage de la chaussée lors d'une pluie sont le vecteur d'une pollution chronique. Cette pollution est liée au trafic des véhicules à moteurs (gommages, métaux lourds, résidus de combustion, hydrocarbures et huiles). Cette pollution est essentiellement présente sous forme particulaire et liée aux Matières En Suspension (MES), donc décantable.

Pour limiter les apports de pollution chronique vers la mer, un bassin de dépollution sera mis en place sous la voirie.

Le bassin comportera une décante d'une emprise de 20 m² et une cloison siphonide (voir la coupe en figure 5). La décante présentera une surprofondeur d'au-moins 0,20 m sous le seuil donnant sur la paroi siphonide. La hauteur de stockage, hors décante, sera de 1 m, soit un volume stocké de 20 m³.

Un dégrilleur sera également mis en place en entrée du bassin.

Ainsi, les écoulements pluviaux issus de la plus grande partie du complexe hôtelier « Métropole Le Berlugan » et du bâtiment « Villa Chamberlain » ruisselleront sur des surfaces naturelles ou minéralisées n'impliquant pas d'entraînement de pollution. Les ruissellements issus de la voie d'accès aux parkings souterrains passeront par un bassin de dépollution de 20 m³ assurant le déshuilage et la décantation des MES, préalablement à leur rejet en mer.

Le programme n'entraînera donc pas de rejet d'eaux pluviales polluées vers le milieu marin.

7. ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'entretien régulier des dispositifs assurera leur bon fonctionnement et leur pérennité.

Réseaux pluviaux primaires

La surveillance des installations à l'intérieur du terrain portera principalement sur un entretien régulier du réseau pluvial (désobstruction des collecteurs, des grilles et des avaloirs).

Bassin de dépollution

Une visite du bassin sera réalisée régulièrement, notamment après de fortes pluies, afin de contrôler sa bonne vidange.

Un curage des particules fines en fond de bassin et des flottants sera réalisé deux fois par an.

Le compartiment de piégeage de la pollution chronique par cloison siphonée faisant office de séparateur à hydrocarbures sera régulièrement contrôlé et vidangé une fois par an par une entreprise agréée pour ce type d'opération.

Figure 4 : Plan de masse – Réseau pluvial et autres ouvrages hydrauliques

Echelle : 1/600

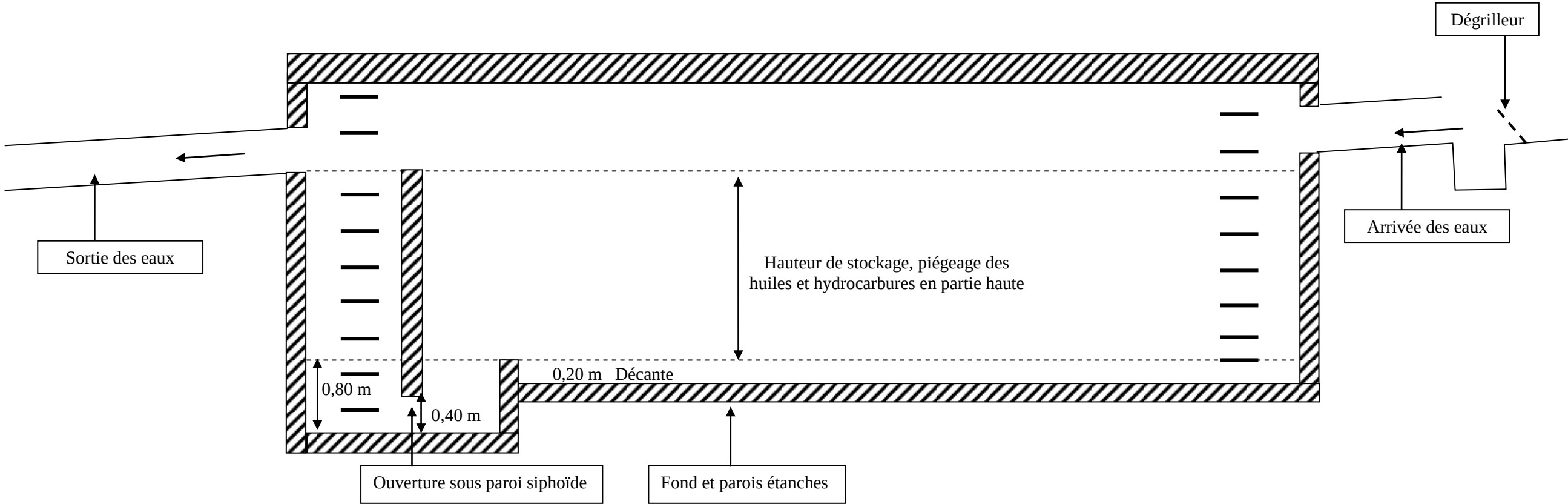
Bassin de dépollution de 20 m², enterré, comportant une décante et une cloison siphonée pour piéger les MES, les huiles et les hydrocarbures

Rejet Nord à raccourcir et à limiter au premier mètre en contrebas du mur de soutènement

Bassin versant collecté par le point de rejet Nord : 6.380 m² dont 4.011 m² minéralisés. Débit centennal de 290 L/s. Rejet au milieu marin au travers d'un Ø 400 mm à 1,5% de pente min.

Bassin versant collecté par le point de rejet Sud : 2.440 m² dont 1.044 m² minéralisés. Débit centennal de 96 L/s. Rejet au milieu marin au travers d'un Ø 300 mm à 1% de pente min.

Figure 5 : Coupe de principe d'un bassin de
dépollution enterré muni d'une cloison siphonide
Sans Echelle



Annexe 1

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000



**FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

CE FORMULAIRE EST A REMPLIR PAR LE PORTEUR DU PROJET, EN FONCTION DES INFORMATIONS DONT IL DISPOSE (CF. P. 9 : » OU TROUVER L'INFO SUR NATURA 2000? »). IL EST POSSIBLE DE METTRE DES POINTS D'INTERROGATION LORSQUE LE RENSEIGNEMENT DEMANDE PAR LE FORMULAIRE N'EST PAS CONNU.

CE FORMULAIRE FAIT OFFICE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 LORSQU'IL PERMET DE CONCLURE A L'ABSENCE D'INCIDENCE.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

LE FORMULAIRE PERMET, PAR UNE ANALYSE SUCCINCTE DU PROJET ET DES ENJEUX, D'EXCLURE TOUTE INCIDENCE SUR UN SITE NATURA 2000. ATTENTION : SI TEL N'EST PAS LE CAS ET QU'UNE INCIDENCE NON NEGLIGEABLE EST POSSIBLE, UNE EVALUATION DES INCIDENCES PLUS POUSSEE DOIT ETRE CONDUITE.

Pour qui ?

CE FORMULAIRE PERMET AU SERVICE ADMINISTRATIF INSTRUISANT LE PROJET DE FOURNIR L'AUTORISATION REQUISE OU, DANS LE CAS CONTRAIRE, DE DEMANDER DE PLUS AMPLES PRECISIONS SUR CERTAINS POINTS PARTICULIERS.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Mme BARRAL Béatrice \(Directrice Générale\)](#)

Commune et département : [Beaulieu sur Mer – Alpes Maritimes](#)

Adresse : [SAS Hôtel Métropole Le Berlugan](#)

[BP -44](#)

[15 Boulevard Maréchal Leclerc](#)

[06310 Beaulieu sur Mer](#)

Téléphone du contact : [04 93 53 78 93](#)

Email : admin@leberlugan.com

Nom du projet : [Réhabilitation de l'hôtel Le Berlugan et de la villa Chamberlain à Beaulieu-sur-Mer.](#)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- Réhabilitation de l'hôtel Métropole Le Berlugan et de la villa Chamberlain (bâtiments, voiries et espaces verts).
 - Mise en service d'un bassin de dépollution enterré avec décante et cloison siphonée.
 - Réalisation de collecteurs de rejet des débits pluviaux non régulés vers le domaine public maritime
-

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : au 15, boulevard du Maréchal Leclerc

Nom de la commune : Beaulieu-sur-Mer...N° Département : 06.

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93----)

n° de site(s) : (FR93----)

...

Hors site(s) Natura 2000 ☒ A quelle distance ?

A 10 m à l'Ouest du site Cap Ferrat, n° de site(s) : (FR9301996)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : terrain du projet : 7.911 m² + DPM : 974 m² en hiver et 1.234 m² en été.

- Longueur (si linéaire impacté) : -

- Emprises en phase chantier : parcelles n°87, 114 à 119, 120, 124 et 290, section AH.

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Des réseaux pluviaux internes au projet avec deux exutoires au DPM (un Ø 300 mm et un Ø 400 mm).

Un bassin permettant le traitement de la pollution chronique (piégeage des MES, huiles et hydrocarbures).

.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : ?.....(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ Printemps

☒ Automne

☒ Eté

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet d'eaux pluviales aux travers de réseaux Ø 300 mm et 400 mm vers la mer

.....

.....

.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☒ Rejets dans le milieu aquatique

☒ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations

☒ Pollutions possibles

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation

☒ Bruits

☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☒ Construite, non naturelle
- ☐ Autre (préciser l'usage) :.

Commentaires : Parcelles du projet boisées entre les aménagements déjà existants.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos.



Photographie 1 : Domaine public maritime en limite Sud-Est de la propriété de la SAS METROPOLE



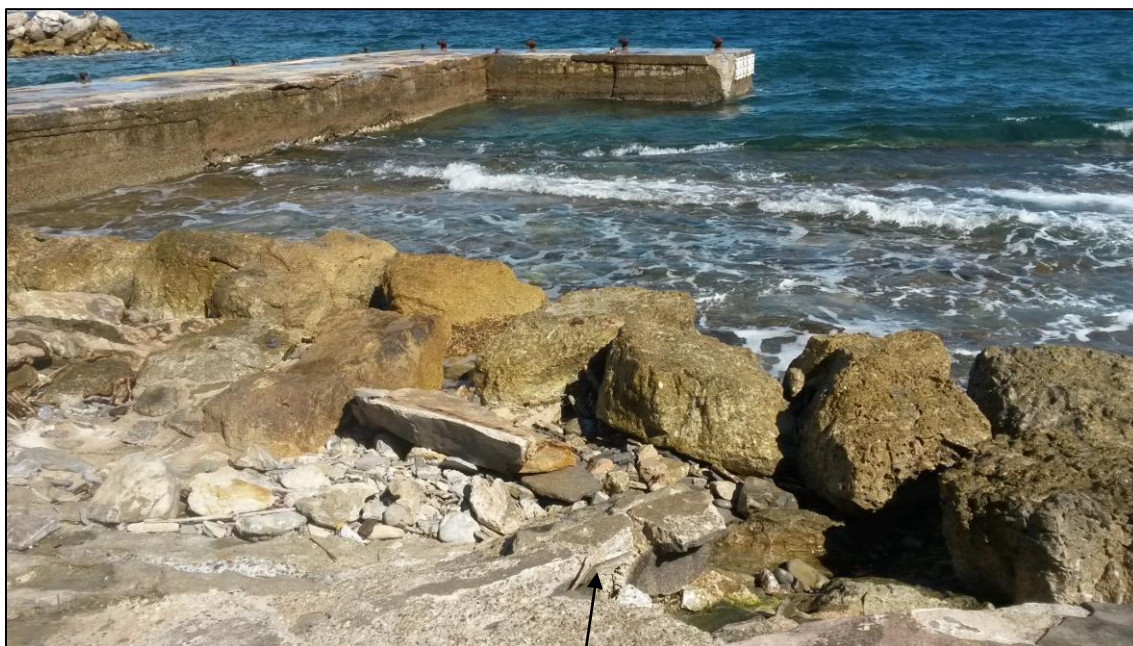
Photographie 2 : Domaine public maritime en limite de la propriété de la SAS METROPOLE – Vue vers le Nord



Photographie 3 : Domaine public maritime en limite de la propriété de la SAS METROPOLE – Vue vers le Sud



Photographie 4 : Vue de l'hôtel Métropole Le Berlugan depuis le DPM



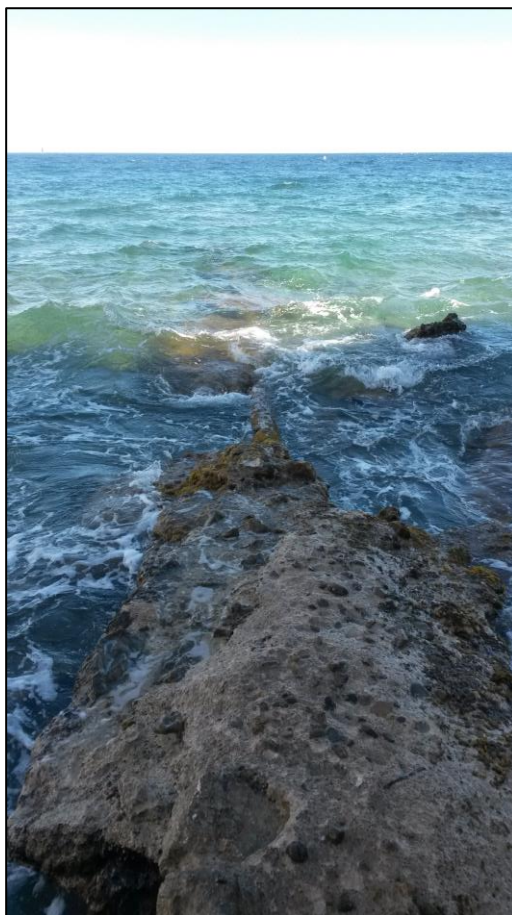
Photographie 5 : Rejet pluvial (Nord) existant sur le DPM



Photographie 6 : Rejet pluvial (Nord) existant sur le DPM



Photographie 7 : Rejet pluvial (Sud) existant sur le DPM



Photographie 8 : Rejet pluvial (Sud) existant sur le DPM



Photographie 9 : Rejets pluviaux (Sud) existants sur le DPM

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	<u>COMMENTAIRES</u>
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	cours d'eau fossé étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		Substratum calcaire côtier
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<u>Groupe d'espèces</u>	<u>Nom de l'espèce</u>	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

L'aménagement des bâtiments, voies, zones de stationnement se fera sur des parcelles comportant actuellement de nombreux aménagements existants (bâtiments, voiries, stationnements).

Le terrain du projet est situé en dehors de toute zone Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, ou site RAMSAR.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

A notre connaissance, aucune espèce recensée dans le site Natura 2000 le plus proche n'est présente sur le milieu côtier bordant le terrain du projet.

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Le terrain du projet et le DPM ne présentent pas à notre connaissance d'occupation par des espèces recensées dans les sites Natura 2000 les plus proches.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

✕ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :